

# STAGE AESH

## Lundi 4 avril 2022

### SAINT-QUENTIN



La formation syndicale est un droit. Chaque agent peut demander un congé pour suivre des actions de formation syndicale dans la limite de 12 jours par an. Vous pouvez participer à ce stage en ayant fait votre demande d'autorisation d'absence au moins un mois à l'avance, c'est-à-dire **avant le 4 mars 2022**.



mes missions  
mon salaire  
mon reclassement  
mon contrat  
mes droits  
mes perspectives

...

Inscriptions et informations  
<http://sections.se-unsa.org/02>  
Rubrique Stages & RIS



[se-unsa.org](http://se-unsa.org)